

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 17

Séance du 17 avril 2000

sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 10 + 1 pouvoir

MM. LOGEL, HAAS, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. NEUHARD, MEYER-KUHN, GOETZ, ISEL.

Absents : M. WEISBECKER (excusé) avait donné pouvoir à M. LOGEL.
MM. WINLING, -excusé-, BABILON, RUSTENHOLZ, WITTMER,
ATZENHOFFER, PREVOT.

DEL. N° 22/1999-2000

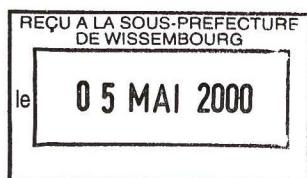
OBJET : RECONDUCTION DE LA LIGNE DE TRESORERIE (600 000 F)

- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 11 mai 1998 autorisant l'ouverture auprès du Crédit Mutuel d'une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 3 600 000 F
- VU le contrat « ligne de trésorerie » n° 00160 00060113870 du 27 mai 1998, dont 3 000 000 F ont été demandés
- VU la délibération du Bureau du 21 décembre 1998 autorisant le Président à réaliser auprès du Crédit Mutuel un emprunt de 2 400 000 F, en consolidation du prêt de trésorerie
- VU le contrat de prêt n° 147868 50 du 4 février 1999
- VU le solde du prêt de trésorerie d'un montant de 600 000 F
- VU la délibération en date du 26 avril 1999 par laquelle le Bureau décide de prolonger le prêt de trésorerie d'un montant de 600 000 F pour une durée d'un an à compter du 31 mars 1999 ;
- VU la délibération du 9 mars 1998 du Conseil Communautaire donnant délégation au Bureau

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

***. de prolonger le prêt de trésorerie pour un montant de 600 000 F
à compter du 31 mars 2000 et pour une durée d'un an***

***. d'autoriser le Président à entreprendre les démarches nécessaires et à signer
tous documents s'y rapportant.***



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 26 avril 2000

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL